

DU SOLEIL A REVENDRE

Postulat déposé par Jean-Yves Schmidhauser, conseiller communal

Depuis 2006, l'article 10 de la Loi vaudoise sur l'Energie (LVEEn) impose à l'Etat et aux communes le principe de l'exemplarité énergétique de la manière suivante :

« Article 10

Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement.

² Ils mettent en oeuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives. »

Ces principes clairs n'ont cependant pas toujours trouvé une juste concrétisation, en particulier dans notre commune lors de la législature précédente, durant laquelle bon nombre d'actions concrètes pour minimiser la consommation d'énergie et favoriser la production d'énergies renouvelables n'ont pas été prises ou ont été remises à plus tard.

La précédente législature a cependant révélé une prise de conscience progressive du Conseil communal. C'est ainsi que votre Conseil avait notamment:

- refusé le changement du système de chauffage du bâtiment communal de la voirie sans un assainissement énergétique préalable ;
- accepté la mise en place d'une taxe sur l'électricité destinée à financer des mesures d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable ;
- pris en considération mon postulat visant à la création d'une centrale de chauffe, qui semble vouloir prochainement aboutir à une proposition de notre Municipalité ;
- refusé enfin la rénovation du bâtiment Béranges 74 sans un assainissement énergétique complet (qui a finalement été proposé par la Municipalité)

Puis il y a eu la campagne électorale en vue des élections communales, campagne au cours de laquelle chaque parti ou candidat à la Municipalité a pu formuler des propositions dans ce domaine. Et vous aurez certainement remarqué que les propositions ne manquaient pas. Quel beau programme pour cette nouvelle législature !

Parmi celles-ci, il y en avait une qui avait déjà été abordée dans son principe à plusieurs reprises lors de la législature précédente, à savoir la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux. Un tel projet permettrait non seulement de concrétiser le principe d'exemplarité prévu à l'article 10 LVEEn, mais encore de profiter des importantes subventions fédérales liées à la mise en place par la Confédération, en particulier la rétribution à prix coutant (RPC).

Malheureusement, jamais rien de concret n'a finalement été entrepris et force est de constater que la précédente Municipalité a laissé passer de magnifiques occasions de s'équiper d'installations photovoltaïques qui seraient déjà aujourd'hui des sources d'énergie alternatives tout à fait intéressantes et très rentables.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et ayant constaté avec plaisir que la majorité des membres de notre nouvelle Municipalité se disaient désormais officiellement favorables au développement de l'énergie photovoltaïque dans notre commune, je dépose le présent postulat visant à inviter la Municipalité à étudier sans délai :

- **quelles surfaces de toitures sur des bâtiments communaux seraient susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques et pour quelle puissance ;**
- **quel serait le coût de l'équipement de chacune de ces surfaces ;**
- **quels seraient les subventionnements disponibles (RPC) ;**
- **quels seraient les rendements espérés, tant sur un plan financier qu'énergétique**

Anticipant une prise en considération du présent postulat par le Conseil communal, je me permets d'attirer d'ores et déjà l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'annoncer sans délai à SWISSGRID tout projet photovoltaïque potentiel (même purement hypothétique), afin de faire inscrire ces projets dans la liste d'attente de la RPC tenue par SWISSGRID. Une telle annonce ne coûte rien et permet simplement de se positionner dans la liste d'attente dans l'espoir de pouvoir toucher le plus rapidement possible la subvention fédérale, ceci en fonction des augmentations des crédits attribués par les autorités fédérales à ce type d'énergie qui connaît un vif succès.

Pour illustrer le présent postulat par un exemple concret, permettez-moi de vous citer l'exemple de la Coopérative d'habitation « Les Jardins de la Paix » (dont la commune est bénéficiaire), qui a envisagé d'installer sur son futur bâtiment de la Rue des Marronniers à Vevey une installation photovoltaïque de 10 Kw.

Elle a annoncé ce projet à SWISSGRID en 2008, alors que les travaux de construction n'avaient pas encore commencé. Le bâtiment a été terminé en décembre 2009 et l'installation photovoltaïque (construite pour un prix de CHF 100'000.--) mise en service durant le printemps 2010. En juillet 2011 (soit 3 ans après l'annonce et 1,5 ans après la mise en service), cette installation a reçu la RPC et bénéficie désormais d'un taux de reprise de 61.5 ct par KW/h garanti sur 25 ans. Dans l'intervalle, cette installation a également bénéficié des mesures fédérale d'encouragement à concurrence de CHF 29'000.--, rabaisant ainsi son coût de construction à CHF 71'000.-- net.

Sur un plan financier, la situation se présente comme il suit :

Coût brut de l'installation (10Kw)	CHF	100'000.--
Subside d'encouragement (crise 2008)	CHF	<u>29'000.--</u>
Coût net de l'installation	CHF	71'000.--
Rendement annuel énergétique estimé		10'000 Kw/h
Rendement annuel financier estimé	CHF	6'150.--
Amortissement annuel (25 ans)	CHF	<u>2'840.--</u>
Rendement annuel net garanti s/ 25 ans	CHF	3'310.--

En partant sur une valeur moyenne des fonds propres (amortis régulièrement) de CHF 35'500.-- (1/2 de CHF 71'000.--), le revenu net garanti sur 25 ans de 3'310.-- représente un taux de rendement moyen net annuel de près de 9.32 %.

C'est pour cela qu'il est possible d'affirmer que notre Commune a du soleil à revendre ! Si elle fait désormais l'effort d'être rapide et proactive dans ce domaine, elle pourra réaliser non seulement des projets exemplaires en matière de production d'énergie renouvelable, mais encore une excellente affaire financière !

Je souhaite dès lors que mon postulat soit transmis sans délai à une commission qui préavisera sur sa prise en considération.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Yves Schmidhauser